

## Principes généraux de la validation

Une évaluation de chacun des stagiaires conditionne l'obtention du Diplôme.

Elle s'effectue tout au long de la formation selon un échéancier prédéterminé et à l'issue de la formation par des épreuves terminales.

L'assiduité aux cinq sessions ainsi que le rendu des travaux inhérents aux différentes disciplines déterminent l'accès aux épreuves terminales.

Le stagiaire est évalué sur des travaux réalisés à domicile au cours de la formation et sur des épreuves terminales (écrites et orales).

Les notes des travaux à domicile sont attribuées par les formateurs et les épreuves terminales sont notées par un jury extérieur.

## Épreuves de validation

### A - un commentaire d'écoute

analyse et comparaison de différentes interprétations d'une même œuvre

### B - une analyse de partition

étude et analyse d'une œuvre qui fera l'objet d'une évaluation en concours

### C - la fonction pratique de jury

attribution de points justifiée par des remarques, selon une grille d'évaluation, à partir de l'écoute de différentes interprétations musicales lors d'un concours ou d'un scénario similaire

### D - les rapports de jury

rédaction de deux rapports de jury d'après deux interprétations musicales

### E - l'entretien bilan

mener un entretien bilan sur l'une des œuvres au choix du candidat à partir de l'écoute de l'interprétation de quatre œuvres

### F - l'assiduité

présence obligatoire à tous les cours (hors arrêt maladie justifié)

Confédération  
musicale de  
France



Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace



## Formation professionnelle continue

## Évaluation des pratiques collectives instrumentales et des concours d'orchestres à vent

140 heures/stagiaire

5 sessions  
de janvier 2010 à juin 2011

### Intervenants

Philippe FERRO (F), Félix HAUSWIRTH (CH), Blaise HERITIER (CH),  
Pascale JEANDROZ (F), J.-Claude KOLLY (CH), Norbert NOZY (B),  
Isabelle RUF-WEBER (CH), Éric VILLEVIÈRE (F).

### Renseignements

#### CDMC

34 rue des Dominicains - BP 95  
F - 68502 GUEBWILLER Cedex  
Téléphone : 33 (0)3 68 00 12 13  
Télécopie : 33 (0)3 89 74 94 69  
contact@cdmc68.com  
www.cdmc68.com

Clôture des inscriptions : 15 octobre 2009

## Publics ciblés et conditions d'accès pour la France

- titulaire du DE de direction d'ensembles instrumentaux ou du DADSM
- musicien professionnel ou professeur de musique
- étudiant en classe de direction d'un conservatoire
- titulaire du DEM ou d'une licence de musicologie

ou niveau équivalent sur avis de la commission pédagogique de cette formation

## Conditions de participation

Une participation active est exigée durant toute la formation et en ce qui concerne les travaux personnels à effectuer entre les sessions.

Il est impossible d'intégrer le cursus en cours de route ou de ne pas participer à l'une ou l'autre session.

À l'issue de la première session, la formation peut être interrompue, soit par décision du stagiaire, soit par décision du directeur de la formation.

## Déroulement

La formation, d'une durée totale de 140 heures, se compose de cinq sessions de 3 à 4 jours et s'étale sur une période de 15 à 18 mois.

Chaque session comprendra des cours théoriques, des ateliers pratiques et des séances d'application avec orchestres.

## Dates et lieux

1<sup>ère</sup> session : du 25 au 28 janvier 2010 Région Alsace - GUEBWILLER\* (68)

2<sup>e</sup> session : du 24 au 27 mai 2010 Région Bourgogne - CHENOVE\* (21)

3<sup>e</sup> session : du 25 au 29 octobre 2010 Région Centre - MUR DE SOLOGNE\* (41)

4<sup>e</sup> session : dates à définir lieu à définir

5<sup>e</sup> session : épreuves pratiques, qui se dérouleront lors d'un concours d'ensembles instrumentaux, soit en avril à Riva del Garda\* (I) ou en juin à Saint-Gall\* (CH).

\*les lieux indiqués sont susceptibles de changer pour se rapprocher de l'origine géographique des inscrits.

## Tarifs

1 350 € - inscription / formation / validation (hors coût hébergement et repas).

Le CDMC étant immatriculé au registre des organismes de formation professionnelle, les frais de stage des salariés peuvent être pris en charge par l'employeur. Par ailleurs, une demande d'aide financière pourra être présentée à la Confédération Musicale de France.

## Objectifs de la formation

Le contexte culturel en pleine mutation conduit à voir se cristalliser des attentes nouvelles dans le domaine de la pratique amateur. La participation à un concours ou à une évaluation est un acte important pour orchestre ou un ensemble instrumental. Par conséquent, le sérieux et la crédibilité des membres de jurys sont des éléments fondamentaux pour le succès de ces épreuves.

L'enjeu de cette formation est de doter les participants d'un éventail de moyens qui leur permettront d'apporter des appréciations objectives, constructives et argumentées à des dirigeants d'orchestres et d'ensembles instrumentaux. Ce parcours, pensé comme une formation complète, vise à faire acquérir ou à perfectionner les compétences nécessaires à l'évaluation de prestations d'orchestres et d'ensembles instrumentaux à vent.

## Contenu

### • Perfectionnement de l'écoute

Dispositifs et critères d'analyse

Représentations et image sonores

Justesse, intonation, accord

Comparaison de différentes versions

Applications pratiques

Pertinence de l'argumentation

### • Connaissance du répertoire

Critères d'attribution de niveau des œuvres

Nomenclatures et compositions instrumentales

Classification des œuvres et des compositeurs

Compositions originales et transcriptions

Notations nouvelles

### • Éléments d'évaluation

Règlements de concours et d'évaluation

Systèmes et critères de notations

Conduite de la discussion d'un jury

Rédaction de commentaires destinés aux orchestres et aux ensembles

Contenu de l'entretien oral avec les dirigeants des ensembles

Gestion de conflits